Formation initiale et continue

Synthèse du rapport

**Rapport remis par Florence Perrin  
Conseillère régionale de Rhône-Alpes, déléguée aux formations sanitaires et sociales  
et à la vie étudiante, représentante de l’Association des régions de France.**

1. Problématique

Les formations sociales sont directement impactées par les évolutions des politiques sociales qui mettent au premier plan les attentes des personnes concernées, la reconnaissance de leurs ressources et de leur pouvoir d’agir, mais également l’intervention collective en lien avec les problématiques des territoires, ainsi que l’importance du travail en réseau et en partenariat. Elles le sont également par les évolutions de la formation professionnelle et celles de l’enseignement supérieur et de la recherche.

Trois axes de réflexion se sont dessinés :

* les professionnels du travail social devraient pouvoir tirer partie du principe de « formation tout au long de la vie » pour renouveler leurs pratiques professionnelles et intégrer les enjeux nouveaux de l’accompagnement : participation des personnes, travail social collectif, participation aux projets de territoire et formation des cadres ;
* pour une application du principe de « formation tout au long de la vie » des professionnels du travail social, une meilleure connaissance des outils et des financements associés est nécessaire ;
* enfin, ce principe serait inopérant si l’offre de formation elle-même n’entamait pas une évolution pour répondre à ces enjeux.

2. Des propositions structurées autour de trois axes

**Moderniser le contenu et les modalités de la formation des professionnels**

* développer les pratiques pédagogiques permettant la prise en compte des quatre axes de progrès identifiés (participation des personnes, travail collectif, territorialisation et formation des cadres) ;
* réinterroger globalement le sens, le rythme, le séquencement et les modalités des stages et périodes de professionnalisation ;
* prévoir expressément, dans les textes relatifs aux diplômes, les conditions nécessaires pour adapter les modalités pédagogiques et de la certification aux spécificités de l’apprentissage ;
* développer les co-formations et les formations pluri-professionnelles ;
* développer la supervision et l’analyse des pratiques.

**Développer une véritable politique de formation tout au long de la vie**

* fixer de façon partagée entre l’État, les collectivités locales et les partenaires sociaux des priorités nationales pour la formation continue et prévoir les modalités de leur articulation avec les accords de branche et les schémas régionaux des formations sociales ;
* rendre obligatoire, sous la forme d’un DPC, la formation tout au long de la vie des travailleurs sociaux relevant des trois fonctions publiques.

**Renforcer la qualité de l’offre de formation et mieux la structurer**

* développer le réflexe GPEC à tous les échelons : dans la conception des plans nationaux de politique publique, des schémas territoriaux de l’action sociale, dans les dialogues de gestion entre les autorités de tutelles et l’ensemble des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
* élaborer un cahier des charges partagé État-régions sur la qualité de l’offre de formation en travail social, fixant les exigences de qualité attendues de la part des établissements de formation et incitant à des formes de coopération, sous la responsabilité des régions, en concertation avec l’ensemble des parties prenantes des schémas régionaux des formations sociales.